

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Martin REIST UDC

Date du plénum : mardi, 22 février 2022

Sujet : Oui à un patrimoine culturel fort, soutenons nos cafés-restaurants !

Chères Conseillères,
Chers Conseillers,

La ville de Sion possède un patrimoine historico-culturel considérable ; les commerçants jouent un rôle majeur dans cet embellissement communal, ils offrent des lieux de rencontre essentiels à la population. Aujourd'hui, le Conseil Général peut soutenir notre patrimoine à travers une action à forte valeur ajoutée dans l'intérêt du développement de notre capitale.

Ce postulat souhaite honorer et protéger nos cafés historiques par une distinction grâce à une plaque « café historique de Sion » sur des critères d'authenticité et d'ancienneté. Il s'agit de conjuguer l'historicité des lieux et notre patrimoine matériel. Cette action permettrait une participation dynamique de Sion Tourisme, de la municipalité et des acteurs locaux.

Les signataires demandent à la Ville de Sion d'étudier une possibilité d'un nouveau recensement pour les cafés historiques. En sus d'une étude de protection spécifique, ce texte tend à créer un inventaire ou mise à jour des cafés historiques de la capitale du Valais. A noter que la faisabilité du projet s'incarne dans la proactivité de certaines villes suisses ayant déjà débuté un embellissement culturel analogue.

Ce postulat cherche à produire de nouvelles mesures promotionnelles des cafés restaurants, brasseries, bars séduisant à l'égard du potentiel gastronomique, touristique et culturel. Le Conseil Général a les moyens d'exploiter nos ressources actuelles dans l'intérêt de tous. Cette mise en lumière témoignerait d'une réussite commune. En dernier lieu, cette volonté politique apporterait un élan symbolique post-COVID19.

Merci de votre soutien.

■ Martin
Carolelle Bonas
Georges Lanener
Pierre Michel Veizères
Killian Bianchi
Christian Mirailles